

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2023

**PROCES-VERBAL N°1014
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 21 AVRIL 2023**

La séance s'ouvre à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Geoffroy Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Laurent Richard, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Marie-Hélène Aubert (pouvoir à Olivier Lebrun), Julien Chambon (pouvoir à Nicole Bristol), Bertrand Coquard (pouvoir à Pauline Winocour-Lefèvre), Olivier de La Faire (pouvoir à Josette Jean), Gwendoline Desforges (pouvoir à Arnaud Péricard), Marc Herz (pouvoir à Anne Capiaux), Jean-François Raynal (pouvoir à Fabienne Devèze), Alexandra Rosetti (pouvoir à Suzanne Jaunet).

Le quorum de vote est atteint.

ORDRE DU JOUR

<u>Communication de Monsieur le président du Conseil départemental :</u>	
Information des élus concernant la convention de mise à disposition de fonctionnaires du Département des Yvelines auprès de l'association IFEP.....	7
Approbation du procès-verbal 1013 de la séance du 17 février 2023.....	7
2023-CD-3-7411 Politique A05 Patrimoine culturel – Aides départementales dans le cadre du dispositif « Entretien du patrimoine rural 2018-2023 » (I : 139 951,44 €).....	7
2023-CD-3-7440 Politique A06 Promotion du territoire – Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et la chambre de métiers et de l'artisanat pour le déploiement du label artisan du tourisme sur le territoire des Yvelines (F : 65 000 €).....	7
2023-CD-3-7435 Politique A06 Promotion du territoire – Scène mobile départementale : conditions générales de mise à disposition à titre gracieux et conventions opérationnelles avec les communes de Saint-Arnoult-en-Yvelines et d'Epône.....	8
2023-CD-4-7418 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités – Territoire d'action départementale Seine Aval – contrat de développement social territorialisé 2023 à destination des communes et établissements publics hors géographie prioritaire.....	8
2023-CD-1-7433 Politique D04 Moyens financiers – Décision modificative n°1 – budget principal (2 délibérations).....	9
2023-CD-5-7431 Politique A01 Attractivité économique – AFDEY – Avenant 6 à la convention pour un programme exceptionnel d'Action Foncière pour un Développement Equilibré des Yvelines (AFDEY) et avenant à la convention d'Intervention Foncière sur le secteur du site de Renault Flins à Flins-sur-Seine et Aubergenville (2 délibérations).....	12
2023-CD-1-7415 Politique D04 Moyens financiers – Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) – versement au titre de la contribution au fonctionnement (10 000 €) et au titre de la subvention d'investissement (27 781 000 €).....	13

2023-CD-1-7461 Politique D03 Moyens de fonctionnement – Approbation des statuts de l'ADIF (Association des Départements d'Île-de-France).....	14
2023-CD-2-7394 Politique A03 Mobilité durable – Approbation du protocole relais n°3 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite sans retard du projet Eole (38 429 947,67 €).....	15
2023-CD-5-7432 Politique A03 Mobilité durable – Dispositif pilote « Borne de recharge + Véhicule électrique » (BR+VE), service de mobilité solidaire : convention de mise à disposition d'un véhicule électrique aux communes, règlement du service et grille tarifaire	16
2023-CD-1-7389 Politique A03 Mobilité durable – Aide départementale aux familles pour l'acquisition de cartes scolaires Imagine'R. Renouvellement de la participation financière (4 400 000 €).....	16
2023-CD-6-7404 Politique A02 Solidarité territoriale – Adoption des contrats de Développement Yvelines + des Communes de Guyancourt et des Clayes-sous-Bois (5,3 M€).....	17
2023-CD-6-7437 Politique A02 Solidarité territoriale – Adoption de 6 Contrats de Proximité Yvelines + des communes de Buchelay, Gargenville, Magnanville, et Noisy-le-Roi, et des Syndicats intercommunaux à vocation unique de la crèche intercommunale de Thoiry et de l'école maternelle intercommunale de Thoiry (3,788 M€).....	17
2023-CD-6-7438 Politique A02 Solidarité territoriale – Adoption de 3 contrats ruraux et de 3 contrats ruraux Yvelines+ (Investissement : 660 000 €).....	18
2023-CD-2-7396 Politique A03 Mobilité durable – Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur RD en agglomération.....	18
2023-CD-2-7410 Politique A03 Mobilité durable – Avenant n°1 à convention relative à la réalisation de la station Allée Royale – phase travaux (780 602 €)	18
2023-CD-2-7397 Politique A03 Mobilité durable – Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d'une subvention à la commune de Mareil-sur-Mauldre (3 785 €)	19
2023-CD-2-7399 Politique A03 Mobilité durable – Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la	

réalisation d'opérations de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d'une subvention à la commune de Nézel (14 000 €).....	19
2023-CD-1-7417 Politique D03 Moyens de fonctionnement – Cession à titre gratuit de 10 véhicules du Département au bénéfice de communes yvelinoises	20
2023-CD-3-7462 Politique A06 Promotion du territoire – Participation statutaire 2021 au SMEAG de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (555 920,73 €)	20
2023-CD-5-7444 Politique A04 Patrimoine naturel – Soutien financier 2023 aux syndicats mixtes de l'eau (SMAGER : 90 650 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement, COBAHMA : 16 050 € en fonctionnement, SMSO : 84 000 € en fonctionnement).....	21
2023-CD-2-7443 Politique C02 Education et Formation – Opération de reconstruction du collège Pasteur à La Celle-Saint-Cloud pour un montant d'opération de 48 M€	21
2023-CD-3-7425 Politique C02 Education et Formation – Dispositif e-SY : adoption de 5 conventions tripartites (Montalet-le-Bois, Les Essarts le Roi, Montainville, Saint Lambert des Bois, Goussonville – 46,7 k€).....	22
Catherine Arenou quitte la séance à 11h.	22
2023-CD-3-7463 Politique C02 Education et Formation – Collèges publics : 1-Dotation Globale d'investissement 2023 (572 610 €).....	22
2023-CD-3-7464 Politique C02 Education et Formation – Collèges publics : 2-Dotation Globale d'investissement 2023 (770 200 €).....	23
2023-CD-3-7465 Politique C02 Education et Formation – Collèges publics : 3-Dotation Globale d'investissement 2023 (614 410 €).....	23
2023-CD-3-7466 Politique C02 Education et Formation – Collèges publics : 4-Dotation Globale d'investissement 2023 (749 010 €).....	23
2023-CD-1-7436 Politique A02 Solidarité territoriale – Convention de cession de biens mobiliers de cuisine à l'association « Les Amis du Chaudron ».....	24
2023-CD-1-7387 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités – Convention de partenariat 2023-1 avec YCID pour la mise en œuvre des orientations de la politique Yvelines, Partenaires du Développement	

(subvention de fonctionnement de 850 000 € et 267 360 € d'allocation estimée en nature)	24
2023-CD-4-7406 Politique C01 Protection de l'enfance – Accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE, renouvellement de la convention avec l'association Le Lien (455 400 €).....	25
2023-CD-1-7407 Politique A01 Attractivité économique – Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS pour une opération d'acquisition en VEFA de 29 logements situés au 4 rue du Val Guyon sur la commune de Bonnières sur Seine (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 2 289 163 €).....	25
2023-CD-1-7408 Politique A01 Attractivité économique – Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS pour une opération d'acquisition et amélioration de 10 logements situés au 74 rue de la Porte de Paris sur la commune de Chevreuse (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 128 941 €).....	25
2023-CD-1-7412 Politique A01 Attractivité économique – Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS pour une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements situés au 665 rue de la gare sur la commune d'Orgeval (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 2 766 945 €)	26
2023-CD-1-7413 Politique A01 Attractivité économique – Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS pour une opération d'acquisition en VEFA de 13 logements situés au 132 rue de Paris sur la commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 301 031 €).....	26
2023-CD-4-7427 Politique A02 Solidarité territoriale – Avenant Contrat Local Santé Sartrouville	26
2023-CD-5-7401 Politique A02 Solidarité territoriale – Petites Villes de Demain : signature des Conventions-cadres valant Opération de Revitalisation du Territoire.....	27
2023-CD-4-7416 Politique A02 Solidarité territoriale – TAD Boucle de Seine – DSG – Attribution de subventions solidarités/développement (27 600 €)	28
2023-CD-1-7420 Politique D01 Ressources humaines – Convention de mise à disposition d'un assistant social du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Île-de-France au sein du Département des Yvelines (25 153 €).....	28

2023-CD-1-7421 Politique D01 Ressources humaines – Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Île-de-France pour une mission d’inspection en santé et sécurité du travail (10 454 €)	29
2023-CD-1-7446 Politique D01 Ressources humaines – Versement d’une subvention de fonctionnement « frais de déplacements » aux organisations syndicales signataires du protocole d’accord de l’exercice du droit syndical au Département des Yvelines (10 000 €).....	29
2023-CD-4-7422 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités – Convention de mise à disposition à titre gratuit de deux agents du Conseil départemental des Yvelines auprès de la Caisse d’allocations familiales des Yvelines.....	30
2023-CD-4-7393 Politique B02 Autonomie – Approbation de la nouvelle convention de financement du service PAM régionalisé	30
Informations diverses.....	31

Information des élus concernant la convention de mise à disposition de fonctionnaires du Département des Yvelines auprès de l'association IFEP

Le Président – Nous devons prendre acte de la convention de mise à disposition de fonctionnaires du Département des Yvelines auprès de l'association IFEP, qui est notre association de prévention spécialisée auprès des enfants et adolescents.

Approbation du procès-verbal 1013 de la séance du 17 février 2023

Le procès-verbal n°1013 de la séance du 17 février 2023 est adopté.

2023-CD-3-7411 Politique A05 Patrimoine culturel – Aides départementales dans le cadre du dispositif « Entretien du patrimoine rural 2018-2023 » (I : 139 951,44 €)

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit de contribuer au financement de la création de carnets d'entretien pour 10 édifices historiques pour un montant total de 73 200 €, dont une participation du Département de 58 560 € en faveur des communes de La Celle-les-Bordes, Chaufour-lès-Bonnières, Clairefontaine-en-Yvelines, Dampierre-en-Yvelines, Saint-Germain de Maincourt-sur-Yvette et également l'Eglise Saint-Pierre à La Falaise et la salle des fêtes communales dite Aigue Flore. Le reste à charge pour les communes est de 14 640 €. Il est rappelé que les carnets d'entretien, qui sont plébiscités par les communes, correspondent à des diagnostics sanitaires des édifices destinés à programmer des travaux.

Il s'agit également de participer au financement de la réalisation de travaux d'entretien sur 6 édifices historiques pour 129 442,53 €, dont une participation du Département de 81 421,44 € en faveur des communes de Feucherolles, Gressey, Guerville, Les Mesnuls et Neauphle-le-Château. Le reste à charge pour les communes est de 48 021,09 €.

La délibération 3-7411 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7440 Politique A06 Promotion du territoire – Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et la chambre de métiers et de l'artisanat pour le déploiement du label artisan du tourisme sur le territoire des Yvelines (F : 65 000 €)

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Nous disposons d'un fort potentiel d'artisanat et de métiers de bouche, sur lesquels il est pertinent de s'appuyer pour honorer les nouvelles attentes des visiteurs en matière de consommation touristique, avec le retour à l'authenticité, le souhait de consommer local, mais aussi le tourisme expérimental, créatif et participatif. Pour soutenir le développement et la promotion et valoriser l'artisanat yvelinois, le Département souhaite soutenir la chambre des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France dans le

déploiement du label « artisan du tourisme » sur le territoire des Yvelines. Le présent rapport a pour objectif de soumettre à votre approbation la signature d'une convention, et également, pour le déploiement de ce label sur le territoire, l'octroi d'une subvention départementale de 65 000 €.

La délibération 3-7440 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7435 Politique A06 Promotion du territoire – Scène mobile départementale : conditions générales de mise à disposition à titre gracieux et conventions opérationnelles avec les communes de Saint-Arnoult-en-Yvelines et d'Epône

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Pour accompagner le déploiement d'actions culturelles dans l'ensemble des territoires yvelinois, ruraux comme urbains, le Département des Yvelines s'est doté d'une scène mobile conçue sur le modèle d'un auditorium acoustique. L'orchestre départemental a d'ailleurs eu l'occasion d'y donner des concerts. Cet équipement culturel nomade, qui porte les couleurs du Département, sera gratuitement mis à disposition des communes et des associations qui en feront la demande dans le cadre d'une convention. Le prêt par le Département sera assimilé, dans ces conditions, à une subvention en nature. Le présent rapport a pour objet le vote des conditions générales de mise à disposition à titre gracieux de la scène mobile. Les premières communes à en bénéficier sont Saint-Arnoult-en-Yvelines et Epône.

La délibération 3-7435 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7418 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités – Territoire d'action départementale Seine Aval – contrat de développement social territorialisé 2023 à destination des communes et établissements publics hors géographie prioritaire

Catherine Arenou, *Rapporteur* – Il s'agit de faire évoluer le contrat de développement social qui avait été signé sur le territoire de Seine Aval. Notre contrat de développement social territorialisé se compose de deux volets : un volet associatif et un volet tourné vers les communes qui sont en géographie prioritaire. Je vous propose d'étendre le contrat à des communes qui ne se trouvent pas en géographie prioritaire. Nous avons ciblé des territoires de publics fragilisés denses. Dans la mesure où les dossiers correspondraient à nos indicateurs et à nos réflexions (accompagnement de l'égalité des chances, insertion sociale, parentalité, citoyenneté), je vous propose d'ouvrir ce contrat à de nouvelles communes. Celles-ci pourraient ainsi déposer leur dossier dans la période du 1^{er} au 30 mai de cette année. Nous pourrions par délibération leur attribuer, au fil de l'année, des accompagnements de publics en difficulté.

La délibération 4-7418 est adoptée à l'unanimité des votants. Nicolas Dainville et Cécile Zammit-Popescu rejoignent la séance tandis que Joséphine Kollmannsberger la quitte.

2023-CD-1-7433 Politique D04 Moyens financiers – Décision modificative n°1 – budget principal (2 délibérations)

Eric Dumoulin, *Rapporteur* – Une décision modificative de 150 M€ est proposée en vue d'une opération d'investissement du Département sur l'espace Renault Flins. Je laisse la parole à monsieur le président.

Le PRÉSIDENT – S'agissant de cette affaire, nous avons un tenant foncier de 237 ha, qui est aujourd'hui occupé par l'usine de Renault Flins. Cette dernière souhaite se restructurer, ce qui est parfaitement légitime. Pour ce faire, les personnes de Renault Flins ont décidé de céder une partie de ce foncier. Nous avons étudié cette affaire avec beaucoup d'inquiétude. Comme vous le savez, compte tenu des nouvelles réglementations d'urbanisme et tout particulièrement celle de la « zéro artificialisation des sols », tout ce qui n'est pas une zone d'activité existante peut difficilement devenir une zone d'activité.

Nous avons connu déjà l'échec d'une opération de déplacement d'une entreprise yvelinoise. Il s'agissait du dépôt et de l'imprimerie de Hachette, qui se trouvaient en ville nouvelle et avaient besoin de déménager. Pour ce faire, les personnes de Hachette avaient identifié un foncier dans le sud des Yvelines. Or, ce foncier se trouvait en terre agricole et ne pouvait pas être transformé en terrain industriel. Hachette a ainsi renoncé à rester dans les Yvelines et est donc parti. C'est pourquoi, lorsque nous avons un tenant foncier aussi important, nous sommes obligés de le surveiller avec beaucoup de vigilance.

Concernant l'affaire Renault Flins, les discussions ne se sont pas très bien passées avec le vendeur. Renault avait accepté de mener des discussions avec nous et d'esquisser un début d'association. Nous avions imaginé créer une société commune, dans laquelle la société Renault aurait apporté ce foncier et vu sa participation baisser au fur et à mesure de la cession de ce foncier, tout en recueillant les profits de l'opération. Avec les changements survenus dans l'entreprise, nous sommes arrivés à une situation d'ignorance, pour ne pas dire de mépris. Il est d'ailleurs inacceptable que la société ait posé comme condition, à ceux qui étaient intéressés de répondre à son appel à manifestations d'intérêt, de ne pas avoir de contact avec les élus. Ces derniers sont en effet responsables du devenir du territoire. Cette situation nous a conduit à nous montrer particulièrement vigilants depuis plusieurs mois.

Nous entrons dans une phase critique, puisque Renault a choisi de poursuivre les discussions avec un seul candidat à la reprise – ils étaient six à l’origine à l’issue de l’appel à manifestations d’intérêt. Les discussions avançant, nous nous mettons en situation d’enclencher une procédure avec la communauté urbaine et en accord avec les maires des deux communes concernées (Flins et Aubergenville). En effet, ce que nous avons vu du projet ne nous convient pas, et ce, pour deux raisons. La première est qu’il s’agit d’un projet de logistique pure. Or la logistique n’est pas créatrice d’emplois. La seconde est que la manière dont il est conçu sur le terrain cédé par Renault hypothèque l’avenir, puisqu’elle sous-estime l’intérêt du fluvial et du ferroviaire. Or de notre point de vue, l’un des atouts du site est qu’il est desservi par la route, par le fleuve et par le chemin de fer. Pour toutes ces raisons, nous nous préparons si nécessaire à une préemption. Pour ce faire, nous avons besoin des sommes d’argent suffisantes. Or tout cela se fait avec la communauté urbaine. Dans cette délibération, nous nous mettons en situation d’abonder le fonds AFDEY pour être en mesure de financer cette préemption. De manière concomitante, la communauté urbaine a relevé son seuil de délégation par délibération de son dernier conseil communautaire.

Cela ne signifie pas que nous allons le faire. La discussion se poursuit, mais nous faisons passer quelques messages. Nous menons un dialogue particulier, ou plutôt un monologue que nous tentons de mener le plus puissamment possible pour être entendus par Renault. Nous avons bien entendu tenu informé la tutelle de l’Etat de cette situation – je vous rappelle que l’Etat français est actionnaire à 15 % au capital de Renault.

La presse étant présente à cette séance, je précise qu’il ne s’agit pas de préempter le site de Renault Flins. Il convient plutôt de dire que le Département se prépare à cette préemption si nous n’obtenons pas une modification du projet, qui nous paraît pauvre en emplois, uniquement tourné vers la logistique et hypothéquant le développement futur de ce site stratégique pour l’ensemble des Yvelines.

Je précise que les sommes évoquées ne sont pas des subventions. Ces sommes d’argent, qui sont considérables, ont vocation à revenir un jour dans les caisses du Département, puisque nous revendrons ces terrains. Si nous sommes amenés à les acheter, nous supporterons le coût du portage foncier, mais il ne s’agit pas d’une subvention.

Arnaud Péricard – Pour l’entreprise Hachette, tout cela provient de l’impossibilité, de s’implanter dans la zone de Rambouillet. Il s’agit d’un sujet complexe, qui émerge dans le cadre des discussions que nous avons sur le SDRIF. Nous avons rencontré un cas de ce type avec un projet de reboisement sur l’Isle du haut, entre Saint-Germain-en-Laye et Conflans. Les chambres de l’agriculture tiennent des positions très fermes sur la possibilité de réserver des terres en jachère. Cela peut

parfois immobiliser des terrains qui pourraient être adaptés au développement, qu'il soit économique ou végétal. Nous opposons reboisement et agriculture en jachère. Je pense que ce sujet devrait être appréhendé de manière plus large. La question de la coexistence entre les prescriptions et les demandes des chambres de l'agriculture sur notre département, y compris dans des zones plus urbaines, est compliquée à appréhender dans le cadre des projets que nous voudrions mettre en place.

Le PRÉSIDENT – J'ai pris l'exemple de Hachette pour montrer l'importance de ces 237 ha que nous ne pouvons pas artificialiser. De ce point de vue, je partage votre propos. Cependant, en l'espèce, il s'agit vraiment d'un site majeur, qui est desservi par des voies fluviales et ferroviaires et qui se trouve à côté d'une autoroute. S'agissant de ce que l'Union des Maires des Yvelines (UMY) organise avec le soutien technique du Département, il ne nous appartient pas de dire aux maires ce qu'il faut penser, faire ou dire. L'UMY organisera le 10 mai 2023, avec l'aide du Département, un dialogue autour du SDRIF pour faire remonter les commentaires des intercommunalités et des communes. Nous, départements, serons appelés à exposer notre point de vue fin mai. Nous avons reçu la mouture définitive il y a à peine 10 jours. Tout cela ne relève que du SDRIF. La loi ne nous accorde qu'une compétence limitée. Nous donnons un avis, mais nous ne décidons pas. Il convient aussi de garder à l'esprit que le SDRIF est contraint par la loi. La non-artificialisation des sols n'est pas une décision du SDRIF, mais du Parlement. Nous allons tous devoir aller à la rencontre de nos habitants pour leur expliquer ces changements, car je crains qu'il soit difficile de revenir en arrière. Nous vivons une époque où la consommation des sols est révolue. Cela signifie que les villes vont cesser de s'étaler. Elles vont ainsi cesser de croître, compte tenu des départs et des décès. Une verticalisation est à l'œuvre. Nous allons revenir vers des villes extrêmement denses comme au Moyen Âge. Il convient donc d'avoir conscience que l'artificialisation des sols va devenir impossible. Il convient aussi de faire attention à certains projets, car ils sont susceptibles, s'ils sont mal vendus et mal perçus, de générer l'apparition de campements de zadistes dont il est ensuite difficile de se défaire.

Pierre Fond – Nous pouvons nous étonner de découvrir des avis négatifs d'organismes associés. Concernant la chambre d'agriculture, nous avons constaté quelques cas étonnants. Un avis négatif ne saurait être fondé que sur l'avis d'une seule personne. Nous avons eu le cas au Mesnil où un agriculteur voulait bloquer une DUP concernant une piste cyclable sur un terrain qu'il n'exploitait pas, mais qui bordait le sien. La chambre d'agriculture a donné un avis défavorable. Le système peut fonctionner quand chacun assume l'intérêt général. Nous ne pouvons pas nous limiter à être le réceptacle d'avis individuels, dans ce domaine comme dans d'autres. Le second point est que l'ensemble des maires expriment effectivement une inquiétude très forte. Il ne s'agit pas seulement du SDRIF, mais aussi du ZAM et du SRHH. Quand nous apprenons que la ville de Paris n'aurait

pas d'obligation de constructions nouvelles et que les 70 000 logements seraient assurés uniquement par la banlieue, cela suscite certaines inquiétudes. Les maires se disent qu'ils vont devoir densifier, puisqu'ils ne pourront pas construire sur des terrains nouveaux. Or chacun devrait supporter son fardeau. Le débat dépasse le cadre du SDRIF, puisque les maires sont réceptacles de l'ensemble des documents de politique d'urbanisme. Je terminerai en rappelant que, selon la loi, l'urbanisme relève de la compétence communale. L'Etat n'est pas responsable de la politique d'urbanisme des communes. Il y a un juste milieu à trouver. Les maires et les conseils municipaux sont compétents pour définir les politiques d'urbanisme de leur ville. Il n'appartient pas à d'autres organismes de décider de l'articulation de ces politiques. Il convenait de le rappeler, car nous avons aujourd'hui l'impression que les maires n'ont plus aucune liberté dans l'organisation de l'urbanisme de leur commune.

Fabienne Devèze – Je souscris totalement aux propos de M. Pierre Fond. Les avis rendus ne doivent pas être le reflet d'une opinion personnelle. J'attire tout de même votre attention sur une problématique agricole. Au même titre que le président a souligné qu'il existait des contraintes législatives, je rappelle qu'il existe aussi, en agriculture, des contraintes européennes. Quand un terrain est en friche, c'est souvent le fruit d'une contrainte que subissent les agriculteurs, consistant à maintenir une certaine proportion de leur exploitation en jachère. Si vous leur retirez ces espaces, ils devront reconstituer des espaces en jachère à partir d'autres terres exploitées. Il convient de se montrer vigilant vis-à-vis de ces mécanismes que subissent les agriculteurs.

La première délibération 1-7433 est adoptée à l'unanimité des votants.

La seconde délibération 1-7433 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7431 Politique A01 Attractivité économique – AFDEY – Avenant 6 à la convention pour un programme exceptionnel d'Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines (AFDEY) et avenant à la convention d'Intervention Foncière sur le secteur du site de Renault Flins à Flins-sur-Seine et Aubergenville (2 délibérations)

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Il s'agit de la suite de ce qui nous avait été dit au séminaire à Trouville et de ce qui vient d'être présenté de manière très complète par le président. Il s'agit toujours de l'opération de Flins. Nous avons besoin de mobiliser à titre préventif des fonds supplémentaires, afin de mettre en place une stratégie de défense des intérêts du Département par rapport à l'intérêt intrinsèque des terrains dont il s'agit, et par rapport à des projets concurrents qui ne conviennent pas à la vision stratégique du Département sur l'avenir de ces terrains.

Il s'agit tout d'abord de passer un avenant à la convention d'Intervention Foncière signée le 13 juin 2022 entre le Département, GPSEO et l'EPFIF. Son enveloppe financière, qui s'élève à 60 M€, nous paraît trop courte. Nous avons besoin de la porter à 200 M€ et donc de l'abonder à hauteur de 140 M€. L'objectif est d'être en mesure de mieux utiliser ces terrains qui ont une valeur considérable, parce qu'ils sont déjà artificialisés et constructibles, et parce qu'ils bordent une voie d'eau, une voie ferrée et sont proches d'une autoroute. La convention signée en 2022 est insuffisante sur le plan financier.

En parallèle, il vous est proposé d'approuver un deuxième avenant. Il s'agit d'un avenant à la convention d'Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines (AFDEY) passé entre le Département et l'EPFIF. L'abondement serait également de 140 M€.

La première délibération 5-7431 est adoptée à l'unanimité à l'unanimité des votants.

La deuxième délibération 5-7431 est adoptée à l'unanimité à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7415 Politique D04 Moyens financiers – Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) – versement au titre de la contribution au fonctionnement (10 000 €) et au titre de la subvention d'investissement (27 781 000 €)

Laurent Richard, *Rapporteur* – Le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) a été créé le 1^{er} janvier 2019, avec pour objectif de recréer une certaine solidarité, de rééquilibrer les richesses et de gommer les inégalités en Île-de-France. La somme mise en commun s'élève à 150 M€ par an. Cette année, le fonds est très peu dépensier en fonctionnement, puisque ses dépenses de fonctionnement s'élèvent au total à 70 000 € et que la contribution est de 10 000 € par département. Il en est autrement pour l'investissement. Avec les Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines fait partie des Départements les plus « riches ». Le Département des Yvelines intervient à hauteur de 20 % dans ce fonds. La somme que nous nous proposons d'attribuer est de 27,781 M€ en investissement.

Les 142 400 € levés cette année permettent de réaliser des investissements dans chaque département, ce qui crée de meilleurs rendements d'échelle, sachant que ces investissements sont généralement d'intérêt interdépartemental. Citons trois investissements remarquables :

- La flèche de la Basilique Saint-Denis, projet auquel le fonds participe à hauteur de 3,5 M€ ;

- La Maison nationale de l'Autisme à Aubervilliers, projet auquel le fonds participe à hauteur de 1 M€ ;
- Le passage de la flamme olympique en 2024 sur les 6 départements, que le fonds finance à hauteur de 1,1 M€.

Le Département bénéficie très légèrement de ce fonds (1,5 % du fonds). Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines représentent à eux deux 46 % de ce fonds.

Cette année, quatre projets vont concerner le département des Yvelines :

- Le Campus des Mines à Versailles (500 k€) ;
- L'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent (500 k€) ;
- L'Institut de Parasport Santé connectée (500 k€) ;
- La compensation environnementale des travaux de la commune d'Elancourt (500 k€).

La délibération 1-7415 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7461 Politique D03 Moyens de fonctionnement – Approbation des statuts de l'ADIF (Association des Départements d'Île-de-France)

Pierre Bédier (désigné représentant du Département au sein de l'ADIF) ne prend part ni au débat ni au vote et quitte la salle.

Pierre Fond prend la présidence.

Le PRÉSIDENT – Il existe une association qui s'appelle l'Assemblée des Départements de France. Le sentiment des sept Départements franciliens – Paris n'est pas concerné, car nos contacts avec Paris sont pauvres – est que les problématiques spécifiques à la région parisienne sont peu prises en compte par l'Assemblée des Départements de France. Aussi, nous souhaitons nous organiser de manière plus formelle, afin de porter la défense des intérêts spécifiques des Départements de la région parisienne. Je vous rappelle que nous avons déjà créé un outil très original, qui s'appelle le Fonds de Solidarité Interdépartemental. A la solidarité verticale de la région parisienne vers la province et horizontale entre départements de la région parisienne, nous avons ajouté, avec le FS2I, une autre forme de solidarité horizontale renforcée sur des projets spécifiques. Le dernier budget que nous avons adopté au FS2I s'élevait à 186 M€, ce qui n'est pas négligeable. Cette spécificité de la région parisienne tient à l'importance de sa population, des problèmes générés par l'importance de sa population et de son poids économique – elle représente 30 % du PIB français pour 20 % de la population et la moitié de la croissance française. Cette région a des particularismes

qui nécessitent d'être pris en compte, ce qui justifie de créer une association spécifique. Les six autres Départements porteront la même délibération.

Arnaud Péricard – Nous avons également une Association des Maires d'Île-de-France, l'AMIF, dont je suis l'un des vice-présidents. Cette intervention est l'occasion, pour moi, de saluer Catherine, qui a été élue au conseil d'administration cette semaine, puisque l'assemblée générale de l'AMIF s'est réunie. La raison d'être de l'AMIF est justement de porter de manière transpolitique un certain nombre de sujets spécifiquement franciliens contre le reste du monde. Nous avons à présent une AMIF, une ADIF et une région. Si nous ne voulons pas être pris à notre propre piège de défendre nos intérêts propres et spécifiques, qui sont régionaux, j'insisterai seulement sur la nécessité d'entretenir le maximum de coordination entre les différents échelons, afin de faire valoir les prises de position qui soient les plus homogènes possibles.

Eric Dumoulin, *Rapporteur* – Tout a déjà été dit. L'idée est de créer une association qui permette une meilleure prise en compte de la défense des intérêts des Départements de la région Île-de-France. Ces derniers sont en effet touchés par des sujets qui concernent spécifiquement leurs territoires. Il s'agit d'abonder à hauteur de 50 000 € les fonds de l'association, ce qui permettrait d'obtenir un budget global de 400 000 €. Ce dernier serait principalement consacré à des opérations de communication, sachant que l'idée générale est d'avoir la structure la plus légère possible en matière de fonctionnement.

La délibération 1-7461 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7394 Politique A03 Mobilité durable – Approbation du protocole relais n°3 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite sans retard du projet Eole (38 429 947,67 €)

Patrick Stefanini (représentant du Département au Conseil d'administration d'IDFM, bénéficiaire du financement) ne prend part ni au débat ni au vote et quitte la salle.

Richard Delepierre, *Rapporteur* – le présent rapport vous propose d'approuver les termes d'un nouveau protocole relais n°3 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite sans retard du projet Eole. Je ne rappellerai pas l'importance de ce projet pour les territoires et les dérives financières qu'il emporte avec lui. De manière solidaire, le Département va couvrir à hauteur de 6,6 % ce nouveau surcoût, dont le montant a été calé à 418,9 M€ aux conditions économiques de 2012. Aux conditions économiques actuelles, il s'élève à 551 M€. Nous allons accompagner ce surcoût à hauteur de 38,43 M€.

La délibération 2-7394 est adoptée à l'unanimité des votants.

Pierre Bédier reprend la présidence.

2023-CD-5-7432 Politique A03 Mobilité durable – Dispositif pilote « Borne de recharge + Véhicule électrique » (BR+VE), service de mobilité solidaire : convention de mise à disposition d'un véhicule électrique aux communes, règlement du service et grille tarifaire

Patrick Stefanini ne prend part ni au débat ni au vote et quitte la salle.

Josette Jean, *Rapporteur* – Dans le cadre du projet « bornes de recharge + véhicule électrique », le Département des Yvelines déploie sur 13 communes rurales un service de mobilité solidaire incluant :

- La mise à disposition à chacune des 13 communes d'un véhicule électrique dont l'utilisation sera partagée, notamment entre les agents des 13 communes, les conseillers municipaux, les bénéficiaires du RSA résidant sur la commune, ainsi que le personnel des associations locales ;
- L'installation et l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque ;
- L'installation et l'exploitation d'une borne de recharge.

A cet effet, ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une convention type de mise à disposition des véhicules départementaux aux 13 communes de la phase pilote, le règlement du dispositif « bornes de recharge + véhicule électrique », le service de mobilité solidaire, et la grille tarifaire différenciée fixant les tarifs du service de l'autopartage sur les trois catégories d'utilisateurs identifiés, ainsi que les tarifs de recharge électrique pour la prise ouverte au public.

La délibération 5-7432 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7389 Politique A03 Mobilité durable – Aide départementale aux familles pour l'acquisition de cartes scolaires Imagine'R. Renouvellement de la participation financière (4 400 000 €)

Olivier Lebrun, *Rapporteur* – Je vous propose de réserver un montant de 4,4 M€ pour renouveler notre participation financière au financement de cartes scolaires Imagine'R pour environ 27 000 collégiens yvelinois. Cela représente à une prise en charge par le Département de 150 € par élève, sachant que le coût restant à charge pour les familles sera de 223 €. Il s'agit d'un prolongement de ce que nous faisons déjà auparavant. Nous disposons d'autres dispositifs relatifs aux transports scolaires. Au total, les transports scolaires coûtent 6,360 M€ au Département.

La délibération 1-7389 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-6-7404 Politique A02 Solidarité territoriale – Adoption des contrats de Développement Yvelines + des Communes de Guyancourt et des Clayes-sous-Bois (5,3 M€)

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Ce rapport présente l'un des outils de soutien aux communes du Département, le contrat Yvelines+, qui va apporter un financement conséquent aux villes de Guyancourt et des Clayes-sous-Bois. À Guyancourt, l'aide financière est un apport total de 3,879 M€ pour réhabiliter une place, deux groupes scolaires, ainsi qu'une piste d'athlétisme. Sur Les Clayes-sous-Bois, le montant de l'aide est de 2,42 M€ et il s'agit de réhabiliter une école, de créer une maison de santé pluriprofessionnelle et d'améliorer un pôle sportif en rénovant le plateau pour accueillir davantage d'élèves.

La délibération 6-7404 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-6-7437 Politique A02 Solidarité territoriale – Adoption de 6 Contrats de Proximité Yvelines + des communes de Buchelay, Gargenville, Magnanville, et Noisy-le-Roi, et des Syndicats intercommunaux à vocation unique de la crèche intercommunale de Thoiry et de l'école maternelle intercommunale de Thoiry (3,788 M€)

Claire Chagnaud-Forain, *Rapporteur* – Il s'agit également de contrats de proximité Yvelines+ pour 6 communes qui avaient déjà bénéficié de l'aide du Département dans le cadre d'un contrat qui se termine. Toutes les actions lancées avant 2022 sont naturellement éligibles au contrat pour la période 2020-2022.

Les financements concernent les projets suivants :

- La commune de Buchelay pour un terrain de football synthétique (491 000 €) ;
- La commune d'Aubergenville pour l'extension de rénovation d'une école et la réhabilitation du marché en locaux associatifs (1 M€) ;
- La commune de Magnanville pour la rénovation énergétique de l'école des Cytises (338 000 €) ;
- La commune de Noisy-le-Roi pour la construction d'un nouveau centre technique municipal (1 M€) ;
- La commune de Thoiry pour la construction d'une crèche intercommunale (720 000 €) et pour l'extension de la création d'un restaurant scolaire et la création d'une nouvelle classe et d'un nouveau dortoir (238 820 €).

Au total, ce rapport présente le montant de 3 798 098 €.

La délibération 6-7437 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-6-7438 Politique A02 Solidarité territoriale – Adoption de 3 contrats ruraux et de 3 contrats ruraux Yvelines+ (Investissement : 660 000 €)

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Il s'agit de 3 contrats ruraux, complétés par 3 contrats ruraux Yvelines+. Le montant de chacun de ces contrats est de 220 000 €.

Cela concerne les projets suivants :

- La commune d'Arnouville-lès-Mantes pour la rénovation de l'école et de la bibliothèque, la rénovation thermique des logements communaux et l'agrandissement de l'accueil de loisirs (220 000 €) ;
- La commune des Loges-en-Josas pour la restructuration du groupe scolaire (220 000 €) ;
- La commune de Saint-Hilarion pour la création d'un restaurant solaire (220 000 €).

La délibération 6-7438 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7396 Politique A03 Mobilité durable – Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur RD en agglomération

Gregory Garestier, *Rapporteur* – Il s'agit d'une aide exceptionnelle accordée aux communes de moins de 5 000 habitants. Elle concerne la commune de Saint-Lambert des Bois dans le canton de Maurepas. La subvention est de 58 212 € pour des travaux de sécurité routière sur la rue Port-Royal de la route départementale 46.

La délibération 2-7396 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7410 Politique A03 Mobilité durable – Avenant n°1 à convention relative à la réalisation de la station Allée Royale – phase travaux (780 602 €)

Richard Delepierre, *Rapporteur* – L'avenant concerne une station du tram T13, la station Allée Royale Villepreux. Cette station ne faisait pas partie du projet initial. Elle a la particularité d'être co-financée par le Département et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Elle n'est pas terminée à l'heure où nous parlons, alors que la ligne est ouverte. Après de longues discussions, il a été convenu de modifier le périmètre de maîtrise d'ouvrage et de prendre en charge un certain nombre de surcoûts. La proposition qui vous est faite a cela d'original qu'elle consiste à réduire la contribution financière du Département, qui passera de 1,119 M€ à 789 000 € pour un projet ferroviaire. Je vous demande avec enthousiasme de bien vouloir adopter cette délibération, qui permettra de finaliser cette station emblématique susceptible de servir pour les Jeux olympiques.

Le PRÉSIDENT – Faire du ferroviaire à si bon marché est certainement unique dans l’histoire des chemins de fer français.

Arnaud Péricard – Cela fait partie des choses sur lesquelles nous étions mobilisés depuis longtemps. Nous avons sollicité l’IDFM avec François de Mazière sur le comité de ligne T13 existant et avec Sonia Brau, pour une mobilisation en faveur de l’ouverture de cette nouvelle station. Celle-ci n’était pas prévue à l’origine et se trouve à proximité de l’entrée basse du Château de Versailles. Elle a la particularité de permettre la jonction en mobilité douce et en tram entre le Château de Saint-Germain-en-Laye et le Château de Versailles. Elle a donc un intérêt touristique départemental. Je suis heureux de constater que le Département se mobilise pour ce projet, que Sonia et François portent avec persévérance depuis longtemps. Les discussions ont été très compliquées avec Le Moulin, mais nous sommes très satisfaits de l’ouverture prochaine de cette station.

Sonia Brau – Je précise que Le Moulin avait un partenariat très important avec le Département, puisqu’il a été acquis avec des fonds de l’Etat, en grande partie avec ceux du Département et pour l’autre moitié avec ceux de l’agglomération. Nous pourrions l’appeler notre « chère station ». En effet, le montant est certes de 780 000 €, mais il était initialement en option à 3 M€. Contrairement à la délibération précédente, je crains que le ferroviaire français se soit fait plaisir.

La délibération 2-7410 est adoptée à l’unanimité des votants.

2023-CD-2-7397 Politique A03 Mobilité durable – Programme 2021-2023 d’aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d’opérations de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d’une subvention à la commune de Mareil-sur-Mauldre (3 785 €)

Gregory Garestier, *Rapporteur* – Nous partons dans la commune de Mareil-sur-Mauldre pour le financement d’une étude de sécurité routière sur la route départementale 191 pour un montant de 3 785 €. Cette étude aboutira à des propositions d’aménagement.

La délibération 2-7397 est adoptée à l’unanimité des votants.

2023-CD-2-7399 Politique A03 Mobilité durable – Programme 2021-2023 d’aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d’opérations de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d’une subvention à la commune de Nézel (14 000 €)

Gregory Garestier, *Rapporteur* – Nous nous intéressons à la commune de Nézel, pour une subvention de 14 000 € pour une étude de sécurité routière sur la route

départementale 191. L'objectif est de proposer des aménagements pour pacifier la vitesse en agglomération et renforcer la sécurité, notamment celle des cyclistes.

La délibération 2-7399 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7417 Politique D03 Moyens de fonctionnement – Cession à titre gratuit de 10 véhicules du Département au bénéfice de communes yvelinoises

Stéphanie Thieyre, *Rapporteur* – Dans le cadre d'une politique de gestion durable renforcée et afin de soutenir ces communes, le Département a entamé une démarche de don de véhicules qui ne sont plus utilisés par ses services, mais qui présentent un intérêt de réemploi. Le Conseil départemental a voté en ce sens une délibération le 20 décembre 2019, qui définit les modalités de ces cessions à titre gratuit. Dans le cadre d'un nouvel appel à candidatures, et compte tenu des véhicules disponibles dans le cadre du renouvellement, il vous est proposé aujourd'hui une cession à titre gratuit dans les mêmes termes que cette première opération, et de répondre favorablement à toutes les candidatures en séquençant la remise des véhicules de 2023 à 2024.

Aujourd'hui, 10 véhicules sont déjà disponibles. Il vous est proposé de voter cette délibération pour attribuer ces 10 véhicules aux communes d'Oinville-sur-Montcient, Houilles, Montfort-l'Amaury, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Garancières, La Villeneuve-en-Chevrie, Mantes-la-Ville, Achères, Rosay et Villennes-sur-Seine. Ces communes ont sollicité une dotation en répondant aux critères fixés dans la délibération initiale du 20 décembre 2019. Il vous est également demandé d'autoriser la signature des autorisations de cession correspondantes.

La délibération 1-7417 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7462 Politique A06 Promotion du territoire – Participation statutaire 2021 au SMEAG de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (555 920,73 €)

Laurence Boularan, *Rapporteur* – La délibération a pour objet d'allouer la participation financière statutaire du Département au Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre de la participation au déficit, pour un montant de 555 920,73 €.

La délibération 3-7462 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7444 Politique A04 Patrimoine naturel – Soutien financier 2023 aux syndicats mixtes de l'eau (SMAGER : 90 650 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement, COBAHMA : 16 050 € en fonctionnement, SMSO : 84 000 € en fonctionnement)

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – La délibération concerne les syndicats qui gèrent la compétence GEMAPI. En effet, la loi MAPTAM a prévu le transfert de cette compétence aux communes et intercommunalités, directement ou par l'intermédiaire des syndicats mixtes. Malgré ce transfert, le Département avait choisi de maintenir sa participation inchangée jusqu'en 2021. Depuis 2021, la participation décroît chaque année de moitié par rapport à l'année précédente. Nous vous proposons aujourd'hui de voter les montants de participations suivants : 40 650 € pour le SMAGER, 16 050 € pour COHAHMA et 84 000 € pour SMSO.

Par ailleurs, nous vous proposons d'accorder des contributions exceptionnelles au SMAGER, d'une part, de 50 000 € pris sur la taxe d'aménagement pour aider au financement de l'entretien des rigoles et développer un partenariat entre le SMAGER et le GIP Seine et Yvelines Environnement ; d'autre part, pour la réalisation des travaux de rénovation de la Maison de Saint-Hubert, pour faciliter l'accueil du public, et notamment des publics départementaux que sont les enfants, les collégiens, les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Il est également proposé un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent entre le Département et la COBAHMA pour augmenter la participation du COBAHMA à hauteur de 70 %. Ces syndicats sont logés à Rambouillet et sont vivement invités, d'une part, à trouver d'autres financements, et d'autre part, à trouver d'autres sites pour se loger.

La délibération 5-7444 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-2-7443 Politique C02 Education et Formation – Opération de reconstruction du collège Pasteur à La Celle-Saint-Cloud pour un montant d'opération de 48 M€

Richard Delepierre, *Rapporteur* – Le présent rapport vous propose d'adopter l'opération de reconstruction complète du collège Louis Pasteur dans la très belle commune de La Celle-Saint-Cloud en lieu et place de l'opération votée au Conseil Départemental du 21 décembre 2018, sous le format de reconstruction/extension partielle du bâtiment existant. Le montant de l'opération, toutes dépenses confondues, s'élève à 48 M€ TTC, dont 1 M€ de fonctionnement au titre de l'exploitation de maintenance du bâtiment pendant 8 ans.

La délibération 2-7443 est adoptée à l'unanimité des votants.

Sylvie d'Estève – Je souhaitais, au nom de la commune et moi-même, vous remercier. Il s'agit d'une subvention substantielle, mais il s'agit d'une reconstruction dans un périmètre extrêmement contraint, puisqu'il n'atteint pas 5 000 m². Il y a non seulement le collège, mais également des préfabriqués, puisque les enfants doivent être déportés sur un autre lieu. Je vous remercie pour le vote.

2023-CD-3-7425 Politique C02 Education et Formation – Dispositif e-SY : adoption de 5 conventions tripartites (Montalet-le-Bois, Les Essarts le Roi, Montainville, Saint Lambert des Bois, Goussonville – 46,7 k€)

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit de voter 5 conventions tripartites pour le dispositif e-SY, qui est le cartable numérique que nous proposons aux communes après l'avoir développé dans les collèges publics et privés. Lors d'une séance précédente, nous avons délibéré avec la commune de Montesson. La distribution a été faite il y a peu. Aujourd'hui, il s'agit de 5 communes : Montalet-le-Bois, Les Essarts le Roi, Montainville, Saint-Lambert des Bois et Goussonville. Des travaux de prérequis sont nécessaires pour 4 de ces communes (celle de Montalet-le-Bois est déjà équipée). Les frais d'investissement sont financés à hauteur de 70 % par le Département. Nous finançons aussi les tablettes. Dans ces communes rurales, il y a des classes à double niveau. La première année, nous finançons ainsi le CM1 et le CM2, afin d'équiper l'intégralité des élèves composant la classe. La subvention s'élève à 46 731 €, pour un montant total de 112 684 € la première année.

La délibération 3-7425 est adoptée à l'unanimité des votants.

Catherine Arenou quitte la séance à 11h.

2023-CD-3-7463 Politique C02 Education et Formation – Collèges publics : 1- Dotation Globale d'investissement 2023 (572 610 €)

Catherine Arenou et Laurent Brosse (canton de Conflans Saint Honorine), Pauline Winocour Lefevre et Lauren Richard (canton d'Aubergenville), Josette Jean et Patrick Stefanini (canton de Bonnières sur Seine), Nicole Bristol et Julien Chambon (canton de Houilles), Stéphanie Thieyre et Eric Dumoulin (canton de Chatou), représentants du Département au sein des collèges bénéficiaires des aides, ne prennent part ni au débat ni au vote et quittent la salle.

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit d'une délibération qui a cette année été scindée en 4, mais qui reprend les mêmes principes. Il s'agit d'affecter aux collèges publics une dotation globale d'investissement, qui comprend le renouvellement du matériel et du mobilier, ainsi que des petits travaux de maintenance. Ces dotations obéissent à des règles bien précises, qui prennent en compte le nombre d'élèves et l'ancienneté du bâtiment. Ces règles sont précisées dans le tableau d'affectation. Pour ce premier rapport, qui concerne 23 collèges publics, le montant est de

572 610 €. Les principes sont les mêmes pour les autres. Les seuls éléments qui changent sont le montant et le nombre de collèges.

La délibération 3-7463 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7464 Politique C02 Education et Formation – Collèges publics : 2- Dotation Globale d'investissement 2023 (770 200 €)

Sylvie d'Estève et Richard Delepierre (canton du Chesnay), Cécile Zammit Popescu et Mark Herz (canton des Mureaux), Cécile Dumoulin et Guy Muller (canton de Limay), Nathalie Pereira et Pierre Bédier (canton de Mantes-la-Jolie), Alexandra Rosetti et Gregory Garestier (canton de Maurepas), représentants du Département au sein des collèges bénéficiaires des aides, ne prennent part ni au débat ni au vote et quittent la salle.

Pierre Fond prend la présidence de la séance.

Anne Capiaux, *Rapporteur* – Il s'agit d'une délibération identique à la précédente, à savoir l'attribution d'une dotation globale d'investissement. Dans le cas présent, cela concerne 31 collèges pour un montant de 770 200 €.

La délibération 3-7464 est adoptée à l'unanimité des votants.

Pierre Bédier revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

2023-CD-3-7465 Politique C02 Education et Formation – Collèges publics : 3- Dotation Globale d'investissement 2023 (614 410 €)

Laurence Boularan et Lorrain Merckaert (canton de Montigny), Joséphine Kollmannberger et Bertrand Coquard (canton de Plaisir), Suzanne Jaunet et Karl Olive (canton de Poissy), Clarisse Demont et Geoffroy Bax de Keating (canton de Rambouillet), Sonia Brau et Philippe Benassaya (canton de Saint-Cyr), représentants du Département au sein des collèges bénéficiaires des aides, ne prennent part ni au débat ni au vote et quittent la salle.

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Pour cette délibération, suivant les mêmes principes énoncés précédemment, 28 collèges publics sont concernés pour un montant de 614 410 €.

La délibération 3-7465 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-3-7466 Politique C02 Education et Formation – Collèges publics : 4- Dotation Globale d'investissement 2023 (749 010 €)

Gwendoline Desforges et Arnaud Péricard (canton de St Germain), Ingrid Coutant et Pierre Fond (canton de Sartrouville), Anne Capiaux et Nicolas Dainville (canton

de Trappes), Fabienne Devèze (canton de Verneuil), Claire Chagnaud-Forain (canton de Versailles 1), Olivier Lebrun (canton de Versailles 2), représentants du Département au sein des collèges bénéficiaires des aides, ne prennent part ni au débat ni au vote et quittent la salle.

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Pour cette délibération, suivant les mêmes principes énoncés précédemment, 33 collèges publics sont concernés pour un montant de 749 010 €.

La délibération 3-7466 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-I-7436 Politique A02 Solidarité territoriale – Convention de cession de biens mobiliers de cuisine à l'association « Les Amis du Chaudron »

Arnaud Péricart, *Rapporteur* – Cette convention organise la question du matériel de cuisine qui appartenait au Département et dont nous n'avons plus l'utilisation.

La délibération 1-7436 est adoptée à l'unanimité des votants.

Arnaud Péricard quitte la séance à 11h07.

2023-CD-I-7387 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités – Convention de partenariat 2023-1 avec YCID pour la mise en œuvre des orientations de la politique Yvelines, Partenaires du Développement (subvention de fonctionnement de 850 000 € et 267 360 € d'allocation estimée en nature)

Cécile Dumoulin, , Eric Dumoulin (représentants du Département à l'AG et au CA du GIP YCID), ne prennent part ni au débat ni au vote et quittent la salle.

Pierre Fond, *Rapporteur* – Nous avons une convention de partenariat avec un groupement d'intérêt public, Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID). Le Département avait suscité la création de ce groupement en 2015 et a signé en 2019, pour une période de 2 ans renouvelée par avenant jusqu'en 2022, la contribution statutaire, qui est à la fois en nature et financière. Il est proposé une nouvelle convention pour l'année 2023, au titre de laquelle la contribution totale du Département sera composée d'une allocation financière de 850 000 € et d'une allocation en nature de 267 000 €, sachant que la structure a pour but de promouvoir des actions politiques internationales et de coopération.

La délibération 1-7387 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7406 Politique C01 Protection de l'enfance – Accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE, renouvellement de la convention avec l'association Le Lien (455 400 €)

Cécile Zammit Popescu, , Lorrain Merckaert (représentants du Département au CA de l'association bénéficiaire de l'aide) ne prennent part ni au débat ni au vote et quittent la salle.

Sonia Brau, *Rapporteur* – Ce rapport soumet à votre approbation une convention de métiers et de moyens conclue avec Le Lien pour la période de 2023-2024. Elle concerne l'accompagnement des jeunes majeurs, qui continuent d'être accompagnés à 18 ans. Ce dispositif s'appelle « Envole-toi » et le montant maximum est de 455 400 €.

La délibération 4-7406 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7407 Politique A01 Attractivité économique – Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS pour une opération d'acquisition en VEFA de 29 logements situés au 4 rue du Val Guyon sur la commune de Bonnières sur Seine (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 2 289 163 €)

Stéphanie Thieyre, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet d'accorder une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS en vue d'une acquisition en VEFA de 29 logements situés au 4 rue du Val Guyon sur la commune de Bonnières-sur-Seine. L'organisme sollicite la garantie départementale à hauteur de 50 % pour 4 lignes d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation pour un montant de 2 289 163 €. Il vous est proposé d'approuver cette garantie d'emprunt, ainsi que la convention annexée à la délibération, qui précise les modalités d'exercice de la garantie.

La délibération 1-7407 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7408 Politique A01 Attractivité économique – Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS pour une opération d'acquisition et amélioration de 10 logements situés au 74 rue de la Porte de Paris sur la commune de Chevreuse (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 128 941 €)

Stéphanie Thieyre, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet d'accorder une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS en vue d'acquérir et d'améliorer 10 logements situés au 74 rue de la Porte de Paris sur la commune de Chevreuse. L'organisme sollicite la garantie départementale à hauteur de 50 % pour 2 lignes d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation pour un montant de 1

128 941 €. Il vous est proposé d'approuver cette garantie d'emprunt, ainsi que la convention annexée à la délibération, qui précise les modalités d'exercice de la garantie.

La délibération 1-7408 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7412 Politique A01 Attractivité économique – Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS pour une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements situés au 665 rue de la gare sur la commune d'Orgeval (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 2 766 945 €)

Laurent Richard, *Rapporteur* – Il s'agit du transfert d'une garantie d'emprunt à la société SEQUENS, pour une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements situés à Orgeval. Le montant de l'emprunt est de 2 766 945 € et la garantie est de 50 %. Ce transfert s'opère parce que France Habitation a absorbé par fusion Domaxis, à laquelle nous avons accordé cette même garantie. Il s'agit de transférer à la nouvelle entité juridique cette garantie pour 6 lignes d'emprunts de 40 à 60 ans.

La délibération 1-7412 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7413 Politique A01 Attractivité économique – Attribution d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SEQUENS pour une opération d'acquisition en VEFA de 13 logements situés au 132 rue de Paris sur la commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (garantie d'emprunt à 50 % d'un prêt d'un montant de 1 301 031 €)

Laurent Richard, *Rapporteur* – Il s'agit également d'une garantie d'emprunt pour la société SEQUENS. Elle porte sur 13 logements situés à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, pour un montant de 1 301 031 €. Il s'agit d'un avenant de renouvellement de garantie, puisque l'emprunt avait été accordé un peu trop tôt et est devenu caduc. Il est renouvelé pour le même montant et dans les mêmes conditions de garantie.

La délibération 1-7413 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7427 Politique A02 Solidarité territoriale – Avenant Contrat Local Santé Sartrouville

Ingrid Coutant, *Rapporteur* – Il s'agit d'un avenant au contrat local Santé de Sartrouville, qui a été signé pour la période de 2019-2022 et auquel le Département participe en partenariat avec la ville de Sartrouville, l'Etat, l'ARS, la CPAM et le centre hospitalier Théophile Roussel. Le contrat est arrivé à son terme le 31 décembre 2022. Les différentes parties signataires sont satisfaites de cette contractualisation et souhaitent poursuivre leur démarche en le prolongeant

jusqu'au 31 décembre 2023. Cela permet également une bonne articulation avec le nouveau projet régional de Santé Île-de-France 2023-2028. Il vous est demandé d'approuver la prolongation et de signer cet avenant. Il est à souligner que cette délibération est sans incidence financière.

La délibération 4-7427 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-5-7401 Politique A02 Solidarité territoriale – Petites Villes de Demain : signature des Conventions-cadres valant Opération de Revitalisation du Territoire

Clarisse Demont, *Rapporteur* – Il s'agit d'approuver la signature de conventions-cadres valant Opération de Revitalisation du Territoire, dite ORT, par le Département dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain. Déjà signataire des conventions-cadres Action Cœur de Ville pour des villes plus importantes, et partenaire du programme Petites Villes de Demain, qui concerne les villes de moins de 20 000 habitants, depuis son lancement, le Département est un partenaire clé des communes lauréates et les accompagne déjà dans la réalisation de leurs projets à travers différentes politiques (aide à la définition des projets d'aménagement, contrats départementaux, prévention carence, Prior'Yvelines et bien sûr mobilisation d'ingénierie).

Les 11 communes lauréates sont Beynes, Jouars-Pontchartrain, Ablis, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Epône couplée à Mézières-sur-Seine, Rosny-sur-Seine, Houdan, Bonnières-sur-Seine couplée à Freneuse, et Maule. Ces 11 communes s'apprêtent à signer des conventions-cadres valant ORT pour 6 ans en 2023 et 2024. Créée par la loi Elan, l'ORT leur confère, sur un périmètre défini, de nouveaux droits juridiques et fiscaux favorisant la requalification de leur centre-ville.

Il est ainsi proposé que le Département soit signataire des 6 conventions-cadres pour les 11 communes lauréates du programme Petites Villes de Demain. Cette délibération permettra de signer les conventions sans nouvelle délibération du Conseil départemental. Aucun engagement financier ne sera pris par le Département dans ces conventions. Tout financement rattaché à ces projets devra faire l'objet d'une convention spécifique relative au programme départemental mobilisé.

La délibération 5-7401 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7416 Politique A02 Solidarité territoriale – TAD Boucle de Seine – DSG – Attribution de subventions solidarités/développement (27 600 €)

Ingrid Coutant, *Rapporteur* – Il s'agit de l'attribution des subventions solidarités/développement aux communes et associations en ayant fait la demande sur le territoire d'action départemental des Boucles de Seine. Ces demandes s'inscrivent dans la politique volontariste du département en matière de solidarité. Les subventions demandées sont à hauteur de 27 600 € pour les thématiques enfant/famille et développement local, et se répartissent de la manière suivante :

- 8 600 € au titre du domaine de l'enfance, pour 4 actions présentées dans les annexes et qui sont situées dans les communes de Sartrouville, Carrières-sur-Seine et Port-Marly ;
- 19 000 € au titre du développement social pour 2 actions, l'une dans le domaine du soutien scolaire et l'autre dans celui de l'action culturelle sur la commune de Sartrouville.

Il vous est demandé de décider l'attribution de ces subventions.

La délibération 4-7416 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7420 Politique D01 Ressources humaines – Convention de mise à disposition d'un assistant social du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Île-de-France au sein du Département des Yvelines (25 153 €)

Guy Muller, *Rapporteur* – Il s'agit de la mise à disposition d'un assistant social au CIG. Le montant est de 25 153 € pour la période considérée en 2023, et qui démarre le 21 mai. Il s'agit de la troisième convention traitant de cette thématique. Elle a pour objectif de répondre au besoin d'accompagnement social des collaborateurs du Département, par exemple pour assurer le suivi budgétaire et ainsi prévenir les problèmes de surendettement, bâtir des dossiers administratifs d'ordre familial, accompagner les collaborateurs dans les difficultés liées au logement ou encore assurer un lien avec les acteurs constitutionnels. Cette convention sera conclue pour une durée maximale de 3 ans et résiliable chaque année. Merci de permettre au président de la signer.

La délibération 1-7420 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-1-7421 Politique D01 Ressources humaines – Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Île-de-France pour une mission d’inspection en santé et sécurité du travail (10 454 €)

Guy Muller, *Rapporteur* – Il s’agit d’une autre convention avec le CIG, relative à l’intervention d’un de leurs agents pour une mission d’inspection en santé et sécurité du travail. Cette convention nous permet de répondre à la réglementation du 10 juin 1985 relative à l’hygiène et à la sécurité du travail. Dans ce cadre, le président pourra élaborer une lettre de mission en concertation avec le CIG, qui fixera annuellement les interventions d’un agent chargé des fonctions d’inspection. Dans l’immédiat, cette convention prévoit 110 heures maximum pour un état des lieux de l’organisation de la prévention des risques professionnels dans la collectivité. Cette convention sera conclue pour une durée maximale de 3 ans, résiliable chaque année. Le montant de la participation du département s’élèverait à 95 €/h pour 2023, soit au total 10 454 € pour l’année en cours.

La délibération 1-7421 est adoptée à l’unanimité des votants.

2023-CD-1-7446 Politique D01 Ressources humaines – Versement d’une subvention de fonctionnement « frais de déplacements » aux organisations syndicales signataires du protocole d’accord de l’exercice du droit syndical au Département des Yvelines (10 000 €)

Guy Muller, *Rapporteur* – Un protocole d’accord sur l’exercice du droit syndical signé entre les collectivités et les organisations syndicales représentées au CST, qui prévoit le versement d’une subvention destinée à couvrir une partie des frais de déplacement nécessaires à l’exercice du droit syndical. Ce rapport le soumet à votre approbation.

Le Département des Yvelines, représenté par la conseillère déléguée au personnel, et les responsables des 4 organisations syndicales représentées au CST à la suite des élections professionnelles de 2022, ont procédé à la signature d’un protocole sur l’exercice du droit syndical. Dans un esprit de dialogue social constructif et d’optimisation du fonctionnement des instances de représentation du personnel, il est apparu pertinent de compléter les dispositifs législatifs et réglementaires par des engagements conventionnels garantissant des moyens aux organisations syndicales, leur permettant ainsi d’exercer leurs missions.

Il est ainsi prévu, à l’article 1 de ce protocole, qu’une enveloppe globale de 10 000 € soit réservée à la couverture des frais de déplacement nécessaires à l’exercice du droit syndical. Cette enveloppe est répartie entre les organisations syndicales signataires du protocole de la façon suivante : une partie fixe de 1 350 € pour chaque organisation syndicale et une partie variable attribuée proportionnellement

au pourcentage de voix obtenues lors de l'élection du comité social territorial, soit au total 2 020,02 € pour la CFDT, 3 559 € pour la CFE-CGC, 2 117 € pour la CGT et 2 302 € pour la FA. Ces sommes qui prendront la forme d'une subvention de fonctionnement sur le compte bancaire ouvert au nom de chaque organisation, seront versées chaque année à compter de 2023 et jusqu'en 2026, date des prochaines élections des représentants du personnel aux instances de dialogue social.

LE PRESIDENT – Nous avons relevé une erreur dans la délibération. Les montants ne correspondent pas aux pourcentages de vote. Je propose que nous votions cette délibération le 26 mai en commission permanente.

La délibération 1-7446 est retirée et sera de nouveau présentée à la commission permanente du 26 mai 2023.

2023-CD-4-7422 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités – Convention de mise à disposition à titre gratuit de deux agents du Conseil départemental des Yvelines auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines

Sonia Brau, *Rapporteur* – Il s'agit, dans le cadre de l'accès aux droits et de l'accompagnement des Yvelinois, d'un rapport pour le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gracieux de deux agents du Département, à hauteur de 100 % de leur quotité de temps de travail, auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines. Leur travail est facilitateur d'accès aux droits CAF.

La délibération 4-7422 est adoptée à l'unanimité des votants.

2023-CD-4-7393 Politique B02 Autonomie – Approbation de la nouvelle convention de financement du service PAM régionalisé

Patrick Stefanini, *représentant du Département au Conseil d'administration d'IDFM, bénéficiaire du financement, ne prend part ni au débat ni au vote et quitte la salle.*

Sonia Brau, *Rapporteur* – Le Département consacre chaque année environ 300 M€ de budget de fonctionnement dans l'accueil, l'orientation et l'octroi des prestations individuelles, afin d'offrir un service de qualité répondant aux aspirations des seniors dépendants et des personnes en situation de handicap, à domicile ou en établissement. Depuis 2006, le Département, par délégation de Île-de-France Mobilité (IDFM), organise le transport des personnes à mobilité réduite et participe à son financement. Ce service extralégal, nommé PAM (Pour Aider à la Mobilité), a réalisé 65 000 courses en 2022. Après quelques années de délégation de

compétences, et à la suite des demandes répétées du département des Yvelines, Île-de-France Mobilité a approuvé pour l'année 2021 le principe de la régionalisation progressive du service PAM par la reprise de la compétence du transport des personnes à mobilité réduite au travers de la mise en œuvre d'une centrale de réservation et d'exploitation régionale du service. Le présent rapport soumet à votre approbation les termes de la convention de financement du nouveau service PAM régionalisé, qui sera effectif pour le département des Yvelines en juillet 2024, et qui générera une dépense annuelle de 1,25 M€ à compter de 2024. Cette dépense sera fixe jusqu'en 2026, date de la fin du premier marché régional.

La délibération 4-7393 est adoptée à l'unanimité des votants.

Informations diverses

Décès d'un collaborateur

Le PRÉSIDENT – Un de nos agents de l'établissement public interdépartemental, M. Didier Correia, 35 ans et 2 enfants, a été tué lundi par un camion, alors qu'il circulait le long d'une route départementale. C'est un accident abominable. Il était depuis peu au Département en tant que contractuel. Le Département s'efforcera d'être le plus accompagnant possible pour sa veuve et pour ses enfants.

Prochaine réunion de la commission permanente

Le PRÉSIDENT – La commission permanente aura lieu le 26 mai 2023. Une fois par an, nous nous rendons dans un lieu dont nous ne sommes pas nécessairement familiers. Cette fois-ci, nous irons à Clairefontaine.

La prochaine séance plénière se tiendra le 30 juin 2023 sur le Campus des Mureaux. L'heure du début de la réunion sera fixée en fonction de l'ordre du jour, puisque la séance sera suivie d'un déjeuner. Je souhaite d'ailleurs convier les services au déjeuner.

La séance est levée à 11 heures 30.

Le secrétaire :

Le président :

Philippe BENASSAYA



Pierre BÉDIER

